



Mouvement ESSAIM

Action 10

mars 2005

essaim2003@videotron.ca



Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 2 numéro 1

Des nouvelles du Mouvement
15 mars 2005

Visites à l'Assemblée nationale (printemps 2005)

Des retraités du Mouvement ESSAIM vous rendront visite à l'Assemblée nationale et **déposeront** à votre attention un **bulletin d'information** traitant d'un sujet en particulier.

Rappel historique

Dans le passé, les régimes de retraite ont déjà fait l'objet d'ajustements majeurs.

Rappelons-nous que

« 1961 à 1969 : Grâce à la CEQ et à Laure Gaudreault, on reconnaît, pour les pensionnés de l'enseignement avant 1940, la dernière année de salaire pour fins de calcul du revenu de pension.

Pour les pensionnés après 1940, toutes les années de service cotisées sont reconnues pour fins de calcul de la pension.

Les pensions acquises avant 1962 sont indexées de 16 % et, après 1962, elles seront indexées proportionnellement »

**Article de M. Bernard Blier,
Quoi de neuf ? Octobre 1998**

Si **des correctifs** aussi importants ont pu être apportés dans les années 60, **la chose peut se répéter encore aujourd'hui.**

Les demandes syndicales

Syndicats, associations de retraités et même vous, les députés, nous répondez que la situation des retraités dépend de la négociation.

La dernière fois qu'une décision concernant les régimes de retraite fut prise, pendant une négociation, les retraités ont vu s'envoler une grande partie de leur surplus actuariel de 3,3 milliards en augmentation de salaire et ce, sans y consentir.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous refusons de laisser la question de l'indexation partielle des rentes de retraite aux aléatoires d'une négociation. **Les injustices des lois 68 et 131 appellent une solution impartiale qui dépasse le cadre des conventions collectives et relèvent d'une décision politique.**

Nous devrions, comme retraités, **être informés du contenu des demandes syndicales concernant le dossier de la retraite** puisque nous en vivons les conséquences. Nous voulons savoir **si ces demandes prennent en considération la problématique de l'appauvrissement des retraités et si des correctifs adéquats sont proposés. De plus, des mesures compensatoires sont-elles envisagées** concernant les années 1982 à 2000 ?

Vous pouvez nous répondre d'adresser notre demande aux syndicats. C'est déjà fait. Comme les retraités du secteur public ne relèvent pas des syndicats, nous nous demandons à quel point ces derniers tiennent compte de nos intérêts. C'est pourquoi nous faisons appel à vous, nos élus.

Ce dossier ne devrait-il pas être traité complètement en dehors des conventions collectives ? C'est notre souhait.

Arlette Bouchard, porte-parole pour le Mouvement ESSAIM

Qu'advient-il de la loi 195 ?

Quand la verra-t-on **aux affaires du jour de l'Assemblée nationale ?**

N.B. Le graphique, ci-joint, illustre la valeur de nos rentes après 20 ans de retraite. Il provient d'un document produit par l'AREQ - Montérégie.

Mouvement ESSAIM, Arlette Bouchard, 1750 Des Grands Coteaux, St-Mathieu-de-Beloil, J3G 2C9
Tél. (450) 467-7060 Courriel : essaim2003@videotron.ca